

En 2001, 170 000 demandes de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ont été enregistrées contre 160 000 en 2000, soit 107 000 jeunes de 18 à 25 ans aidés en 2001 et 104 000 en 2000.

Les caractéristiques des jeunes demandeurs de FAJ sont similaires d'une année sur l'autre. Toutefois, un tiers des demandeurs de FAJ bénéficiaient de la CMU en 2001 contre un quart en 2000.

Les jeunes demandeurs de FAJ, âgés en moyenne de 20 à 21 ans, restaient un public majoritairement féminin (53 %) en 2001.

Les jeunes femmes qui ont sollicité une aide au titre du FAJ vivent plus souvent en couple (14 % contre 10 % des hommes), ont plus souvent en charge des enfants (8 % contre 3 % des hommes). Elles sont en outre plus diplômées que les hommes : 28 % d'entre elles ont au moins le Bac contre seulement 15 % des hommes.

Elles déclarent plus souvent vivre en logement indépendant (38 % contre 24 % des hommes) et moins souvent être sans ressources (38 % que les hommes (47 %).

Les Fonds d'aide aux jeunes : bilan de l'année 2001

Depuis 1993, tout jeune de 18 à 25 ans peut bénéficier d'une aide financière ponctuelle ou d'actions d'accompagnement dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) dès lors qu'il se trouve en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle (encadrés 1 et 2). En 2001, les comités d'attribution ont examiné près de 170 000 demandes d'aides sur l'ensemble du territoire français contre un peu plus de 160 000 demandes pour l'année 2000, ce qui représente une augmentation d'environ 3 %¹. Le nombre de jeunes aidés a crû dans les mêmes proportions entre 2000 et 2001, il est passé d'environ 104 000² en 2000 à environ 107 000 en 2001. Ce

1. Cette augmentation est à considérer avec précaution dans la mesure où elle peut résulter d'un meilleur taux de réponse des secrétariats de comités d'attribution. En effet, le système d'information sur les demandes aux Fonds d'aide aux jeunes n'existe que depuis le quatrième trimestre 1999, l'année 2000 a constitué une période de montée en charge. En 2000, près de 22 % des secrétariats de comité d'attribution n'ont renvoyé aucune fiche ou ont renvoyé des fiches de façon irrégulière (c'est-à-dire entre 3 et 9 mois sur 12) ; tandis qu'en 2001, cette proportion est de 18 %.

2. Estimation recalculée à la fin de l'année 2001 (après corrections des programmes d'apurement des données) et stabilisée par rapport à la publication de mai 2001 (*Études et Résultats* n° 113).

Murielle MONROSE

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées
DREES

nombre a augmenté malgré l'amélioration de la situation de l'emploi, le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (catégories 1 et 6) étant passé de 631 000 en décembre 1999, il était de 511 000 en décembre 2000 et de 535 000 en décembre 2001. En outre, le taux de chômage des jeunes de 17 à 26 ans a for-

tement baissé passant de 24,2 % en 1997 à 16,4 % en 2001. Dans le même temps, la part des chômeurs parmi les 17-26 ans a elle aussi diminué passant de 11 % en 1997 à 7,5 % en mars 2001 du fait de la remontée du taux d'activité de cette tranche d'âge qui est passé de 31,9 % en 1997 à 37,8 % en 2001³.

Des caractéristiques stables d'une année à l'autre, avec une plus forte part de bénéficiaires de la CMU

Les caractéristiques des demandeurs de FAJ évoluent peu en 2000 et en 2001, sauf en ce qui concerne la CMU (tableau 1). La structure par sexe et par âge des demandeurs reste stable par rapport à l'année 2000.

Les jeunes demandeurs de FAJ appartiennent donc principalement à la tranche d'âge des 20-21 ans avec un âge moyen de 21,4 ans. Le public des FAJ reste, en outre, majoritairement féminin ; ces jeunes femmes vivent plus souvent en couple, ont plus souvent des enfants à charge que les hommes, et sont aussi plus diplômées qu'eux. La part des jeunes vivant chez leurs parents diminue, quant à elle, très légèrement tout comme celle des demandeurs sans qualification. Enfin, la part des demandeurs inscrits dans le programme Trace (Trajectoire d'accès à l'emploi) reste également la même en 2000 et en 2001 (encadré 3).

Seule la part des demandeurs bénéficiant de la Couverture maladie universelle (CMU) évolue de manière importante. Elle augmente en effet de 9 points d'une année à l'autre. Ainsi, un tiers des demandeurs de FAJ bénéficiaient de la CMU en 2001 alors qu'ils n'étaient qu'environ un quart en 2000 (tableau 2), résultat de la montée en charge du dispositif mis en place au début de l'année 2000. Dans le même temps, la part des demandeurs déclarant bénéficier d'une couverture sociale est restée stable d'une année sur l'autre (93 %).

En 2000 comme en 2001, diminution des demandes de FAJ du 1^{er} au 3^e trimestre, suivie d'une forte augmentation au 4^e trimestre

L'observation trimestrielle du nombre de demandes d'aide met en évidence des variations saisonnières marquées en

3. Pour en savoir plus, lire C. MINNI, E. NAUZE-FICHET, « De mars 1997 à mars 2001, une participation accrue des jeunes à l'emploi », Premières synthèses, 2002.01, n° 04.2, DARES.

E•1

Les Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Les Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), institués dans les départements par la loi du 19 décembre 1989, ont été rendus obligatoires par la loi du 29 juillet 1992 relative au RMI. Ces Fonds sont abondés à égalité par l'État et les Conseils généraux et éventuellement par d'autres partenaires (communes, etc.). Il s'agit d'aides financières accordées aux jeunes de 18 à 25 ans, français ou étrangers en situation régulière, qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale. La loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 en créant le programme Trace (Trajet d'accès à l'emploi) a élargi la tranche d'âge des bénéficiaires du FAJ aux 16-17 ans inscrits dans ce programme.

Les aides servies par les FAJ peuvent prendre trois formes :

- un secours temporaire pour faire face aux besoins minimaux et urgents du jeune ;
- une aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion, qui a fait l'objet d'un engagement de la part du bénéficiaire ;
- des actions d'accompagnement du jeune dans sa démarche ou son projet d'insertion, notamment pour lui permettre de bénéficier des différentes mesures d'aide à l'insertion sociale ou professionnelle.

En 2000 comme en 2001, environ sept demandes d'aide sur dix sont des premières demandes, les autres étant des demandes de renouvellement. Près de neuf demandes d'aide examinées sur dix sont acceptées, les autres sont rejetées (9 %) ou reportées (2 %). Le taux d'acceptation des demandes de renouvellement est légèrement supérieur à celui des premières demandes (+4 points). Les demandes d'aide adressées aux comités d'attribution des FAJ sont présentées principalement par les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) qui instruisent près de 70 % des demandes, en 2001, les services sociaux départementaux en examinent 14 %, les autres émanent des centres communaux d'action sociale (CCAS), des foyers de jeunes travailleurs, des clubs de prévention, ou autres. Dans près de neuf cas sur dix, le demandeur est connu de la structure qui présente la demande.

E•2

Des aides financières voisines de 228 € (environ 1 500 francs) par aide acceptée

Les sommes allouées par les FAJ sont d'un montant limité. Elles s'élèvent en moyenne à environ 243 € (environ 1 600 francs) par jeune (ou primo-demandeurs) et 228 € (environ 1 500 francs) par aide acceptée. Les sommes accordées dans le cadre d'une procédure d'urgence, c'est-à-dire sans avis du comité d'attribution et pour des besoins le plus souvent urgents, sont en moyenne d'un montant beaucoup plus modeste : de l'ordre de 121 € (environ 800 francs) par bénéficiaire et 114 € (environ 750 francs) par aide acceptée. Un peu plus du tiers des aides accordées le sont sous forme de procédure d'urgence (35 %). Les prêts sont, quant à eux, très marginaux puisqu'ils constituent moins de 3 % des aides accordées, et s'élèvent à 236 € (environ 1 550 francs) par prêt accordé ou à 259 € (environ 1 700 francs) par prêt et par jeune.

Les montants accordés dans le cadre de renouvellements au cours de l'année 2001 sont inférieurs à ceux accordés aux primo-demandeurs, puisqu'ils sont de l'ordre de 182 € (environ 1 200 francs) contre 243 € (environ 1 600 francs) pour les primo-demandeurs. En outre, les hommes et les femmes perçoivent par aide acceptée des sommes relativement équivalentes : 213 € (environ 1 400F) pour les hommes et 228 € (environ 1 500 francs) pour les femmes.

2000 comme en 2001. On observe ainsi une baisse du nombre de demandes et de primo-demandeurs entre le premier et le troisième trimestre suivie d'une forte augmentation au quatrième trimestre (graphique 1).

Une partie de la baisse du nombre des primo-demandeurs aux deuxième et troisième trimestre peut être expliquée par leur définition, qui considère comme primo-demandeur tout jeune présentant un dossier de demande au FAJ, une année donnée, qu'il ait demandé ou pas une aide l'année précédente (encadré 4). L'augmentation du nombre des primo-demandeurs au quatrième trimestre 2000 mais aussi 2001, peut quant à elle donner lieu à trois hypothèses explicatives.

L'augmentation du nombre de demandeurs de FAJ coïncide en premier lieu avec celle du nombre de jeunes demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (graphique 1). Ne pouvant pas prétendre à

T 01 caractéristiques des demandeurs de FAJ

Part des demandeurs	En 2000	En 2001
Inscrits dans Trace (1)	21	22
Habitant une zone urbaine sensible	21	21
Bénéficiaire de la CMU	24	33
Vivant chez leurs parents	38	35
Hébergés	18	19
Locataires, propriétaires	29	31
En logement précaire (2)	15	15
Scolarisés	10	9
Sans qualification	44	42
Ayant un CAP - BEP	35	36
Ayant le Bac	15	16
Sans ressources	42	42
Percevant des revenus du travail	28	30
Aidés par un tiers	17	16
Hommes	48	47
Femmes	52	53
En couple	12	12
Avec enfants à charge	5	6

1. Trajectoire d'accès à l'emploi.
2. Hôtel, CHRIS, foyers, SDF.
Source : DREES.

E•3

Le recours aux FAJ dans le cadre du programme Trace

Trace (Trajet d'accès à l'emploi) est un programme institué par la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 en vue de répondre aux difficultés des jeunes de 16 à 25 ans en leur proposant un accompagnement individualisé (de dix-huit mois) pour leur permettre l'accès à un emploi durable (d'au moins six mois). Cette loi a réaffirmé le rôle des FAJ comme soutien temporaire aux jeunes inscrits dans ce parcours de réinsertion et recommande de solliciter les FAJ lorsque le jeune se trouve entre deux formations ou une formation et un stage ou un emploi, pour assurer un certain maintien de ses ressources tout au long de son parcours.

22 % de l'ensemble des demandes d'aide au titre du FAJ concernent des jeunes inscrits dans le programme Trace. 93 % de ces demandes d'aide ont une suite favorable contre 87 % pour les autres demandes. Les premières demandes émanant de jeunes inscrits dans Trace au cours de l'année 2001 sont de l'ordre de 56 %. Notons que si la part des renouvellements est de 25 % pour les demandes hors Trace, elle s'élève à 44 % pour celles qui émanent de jeunes inscrits dans Trace.

Les jeunes demandeurs d'une aide au titre du FAJ, qui sont inscrits dans le programme Trace, sont majoritairement des jeunes femmes (52 %) ; en outre, ils :

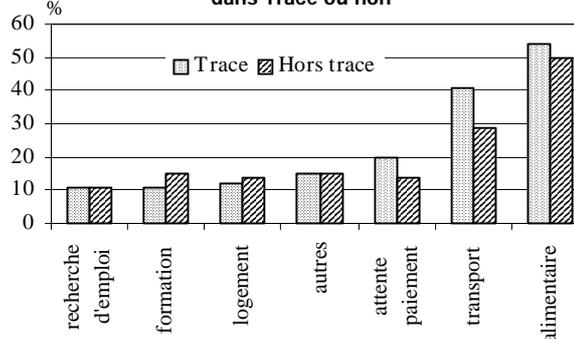
- sont légèrement plus jeunes que les autres jeunes (20,7 ans contre 21,6 ans) ;
- vivent plus souvent chez leurs parents (43 % des demandeurs Trace contre 33 % pour les hors Trace) ;
- habitent un peu plus souvent une zone urbaine sensible (23 % contre 20 %) ;
- déclarent bénéficier plus souvent de la CMU que ceux qui ne sont pas dans le programme Trace (respectivement 44 % contre 31 %) ;
- demandent plus souvent des aides destinées au transport ou en attendant une rémunération (respectivement 41 %, 20 % contre 29 %, 14 %), et moins souvent des aides destinées au logement ou à la formation (respectivement 12 % et 11 % contre 14 % et 15 %) ;
- ils se voient enfin allouer des montants un peu moins élevés que les autres : 205 € (environ 1 350 francs) par aide acceptée, et 225 € (environ 1 480 francs) par jeune contre 234 € (environ 1 540 francs) par aide acceptée et 248 € (environ 1 630 francs) par jeune pour ceux qui ne bénéficient pas du programme Trace. Cette différence de montants alloués entre les bénéficiaires du programme Trace et les autres s'explique en partie par les caractéristiques de cette population. En effet, les montants alloués augmentent avec l'âge, les plus jeunes bénéficiant de montants moins élevés que les plus âgés.

conditions de logement des FAJ

Conditions de logement	Trace	Hors Trace
Vit chez les parents	43	33
Hébergé par un tiers	19	18
Locataire, propriétaire	24	34
Hôtel	1	1
CHRIS, accueil d'urgence	4	4
Foyer	6	6
SDF	3	4
Ensemble	100	100
CMU	Trace	Hors Trace
Bénéficie de la CMU	44	31
Ne bénéficie pas de la CMU	56	69
Ensemble	100	100

Source : DREES.

finalités des aides selon qu'elles émanent d'un jeune dans Trace ou non



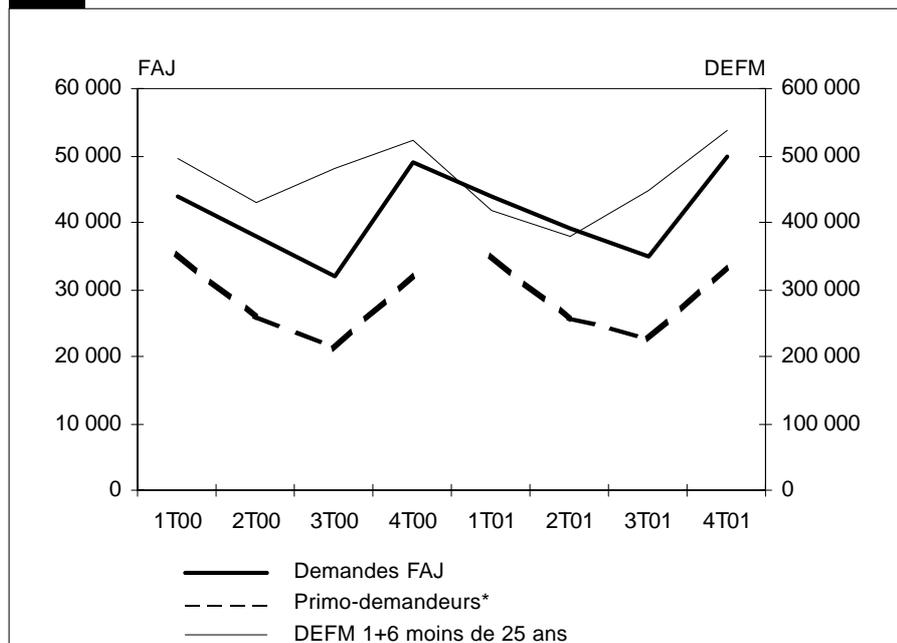
Source : DREES.

T 02 part des demandeurs de FAJ
bénéficiant d'une couverture sociale et de la CMU

	Bénéficie de la CMU		Sans CMU		Ensemble	
	Année 2000	Année 2001	Année 2000	Année 2001	Année 2000	Année 2001
Bénéficie d'une couverture sociale	23	32	70	61	93	93
Sans couverture sociale	1	1	6	6	7	7
Ensemble	24	33	76	67	100	100

Source : DREES.

G 01 évolution trimestrielle des demandeurs en fin de mois (DEFM),
des demandes d'aide et primo-demandeurs de FAJ



Champ : France entière.

* La notion de « primo-demandeur » est pertinente sur l'année civile.

Source : DREES.

une allocation chômage, certains de ces nouveaux demandeurs d'emplois pourraient se tourner vers le FAJ afin d'obtenir une aide financière.

Deuxième hypothèse (s'appuyant sur le fait que la part des jeunes scolarisés est plus élevée au deuxième semestre qu'au premier) : une part des jeunes scolarisés demanderait une aide au titre du FAJ afin de prendre en charge une partie des frais liés à la rentrée scolaire (graphique 2). Ceci semble conforté par le fait que la part des demandes d'aide à la formation est plus élevée au 4^e trimestre 2000 et 2001 (17 % de l'ensemble des demandes) par rapport aux trois autres trimestres (respectivement 15 %, 12 % et 11 %).

La troisième hypothèse pour expliquer la forte augmentation du nombre de demandes de FAJ en fin d'année résulterait plutôt de l'annualité des procédures budgétaires, et d'un rythme d'engagement des crédits par les structures instructrices de dossiers FAJ s'accélégrant en fin d'année.

**Les jeunes demandeurs de FAJ :
des profils assez différents
pour les hommes et les femmes**

En 2001, les jeunes femmes demandant une aide au titre du FAJ étaient un peu plus nombreuses que les hommes (53 %). La part des femmes est surtout plus élevée dans la tranche d'âge de 18-21 ans (graphique 3), tandis que la part des hommes de 24 ans et plus dépasse au contraire celle des femmes.

■ **Vivant un peu plus souvent en couple et ayant plus souvent des enfants à charge, les femmes vivent un peu moins souvent chez leurs parents mais aussi en situation d'hébergement précaire.**

12 % des jeunes demandeurs de FAJ vivent en couple et 6 % ont des enfants à

E 4

Sources et définitions

Source

Depuis le 1^{er} octobre 1999, la DREES a mis en place en liaison avec les DDASS et les secrétariats des FAJ, un système de remontées d'information concernant les demandes d'aide aux FAJ. L'objectif principal de ce dispositif de remontées statistiques est de permettre une meilleure connaissance des populations concernées par le FAJ. C'est pourquoi une fiche statistique individuelle a été élaborée. Elle comporte des renseignements sur les caractéristiques du demandeur, ainsi que sur la décision prise, mais aussi sur le montant alloué et les raisons de l'aide. Elle est remplie pour chaque demande d'aide examinée par un comité d'attribution du FAJ. Les fiches dûment complétées remontent chaque mois au ministère et sont saisies en continu. Les données ainsi recueillies sont mises à disposition sur l'intranet du ministère et réactualisées mensuellement.

Définitions

La population des demandeurs est constituée de l'ensemble des primo-demandeurs d'une année civile. Dès qu'un jeune a obtenu une aide, il n'est plus comptabilisé comme demandeur au cours de l'année civile d'obtention de l'aide. Si en revanche, sa demande a été refusée et qu'il refait une demande, il sera comptabilisé comme demandeur une nouvelle fois.

La population des bénéficiaires est, quant à elle, composée des primo-demandeurs pour lesquels la demande d'aide a été acceptée au moins une fois durant l'année civile considérée. Un jeune qui obtient plusieurs aides au cours de l'année ne sera comptabilisé qu'une seule fois.

charge. Les jeunes femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre en couple, et ce à tous les âges entre 18 et 25 ans (14 % contre 10 % d'hommes). De même, elles sont aussi plus nombreuses à avoir des enfants à charge (8 % contre 3 % pour les hommes) [tableau 3].

35 % des demandeurs d'aide vivent chez leurs parents, 31 % occupent un logement autonome (locataires ou propriétaires), tandis que le tiers restant connaît des conditions de logement instables : 18 % sont hébergés par la famille ou des amis, les autres résident dans des hôtels sociaux, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale ou des accueils d'urgence (4 %), des foyers (6 %) ou sont sans domicile fixe (4 %) [tableau 4]. Par ailleurs, plus d'un demandeur sur cinq habite une zone urbaine sensible (ZUS).

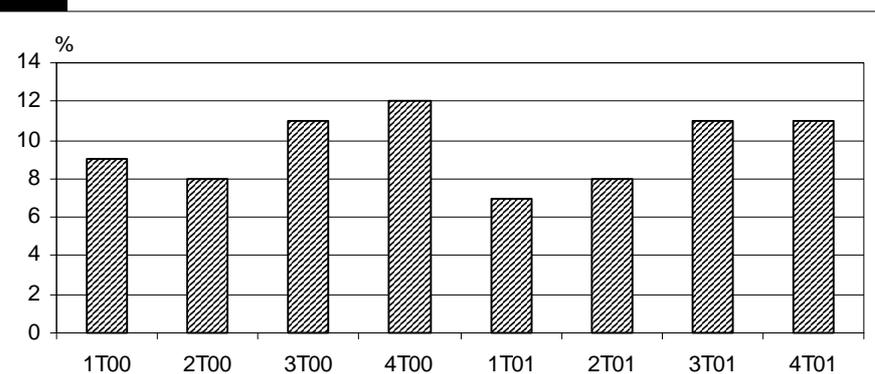
Les femmes vivent plus souvent que les hommes dans un logement personnel (+14 points) et par conséquent un peu moins chez leurs parents (-2 points). Elles vivent aussi deux fois moins souvent dans des logements précaires (hôtels sociaux, foyers, CHRS, accueil d'urgence, ou SDF) que les hommes (respectivement 10 % et 21 %).

■ Cinq demandeurs sur neuf sont sans qualification, mais les femmes sont plus diplômées que les hommes.

La quasi-totalité des demandeurs d'une aide au titre du FAJ (91 %) ne sont plus scolarisés au moment où ils déposent leur demande d'aide (93 % des hommes demandeurs du FAJ et 90 % des femmes). Les demandeurs sortis du système éducatif ont un niveau de qualification pour la plupart assez faible : en 2001, 42 % n'ont pas de qualification (niveaux VI et Vbis : sortis avant la 3^e ou abandon en 1^{re} année de CAP ou BEP), 36 % ont un niveau 3^e, CAP, BEP ou équivalent, et 22 % de ces demandeurs ont au moins le baccalauréat (graphique 4). Les jeunes femmes sont toutefois plus diplômées que les hommes : 28 % d'entre elles ont au moins le baccalauréat (contre 15 % des hommes).

Les jeunes encore scolarisés qui ont eu recours au FAJ au cours de l'année 2001 sont peu nombreux : ils représentent 9 % des demandeurs et sont, dans près d'un cas sur deux, des étudiants (encadré 5).

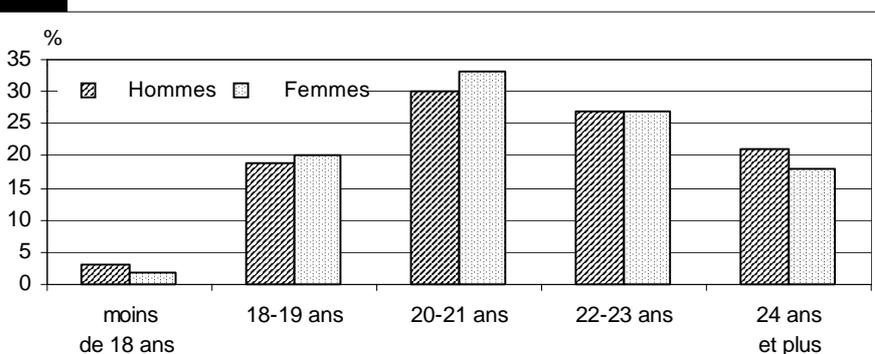
G.02 évolution trimestrielle de la part des demandeurs scolarisés en 2000-2001



Champ : France entière.

Source : DREES.

G.03 structure par sexe et âge des demandeurs de FAJ en 2001



Source : DREES.

T.03 répartition des demandeurs selon leur sexe et leur situation familiale

en %			
Vie en couple ou non	Hommes	Femmes	Ensemble
En couple	10	14	12
Célibataire	90	86	88
Total	100	100	100
Enfants à charge ou non	Hommes	Femmes	Ensemble
Avec enfants à charge	3	8	6
Sans enfant	97	92	94
Total	100	100	100

Source : DREES.

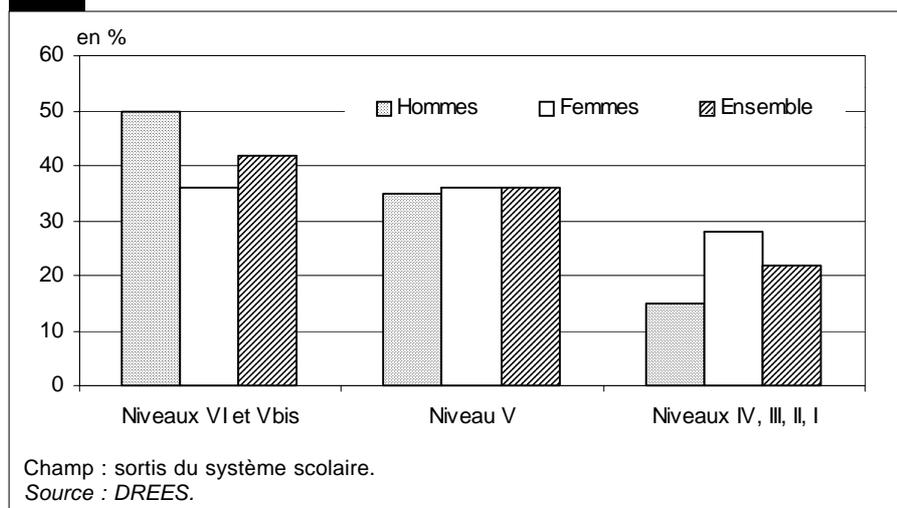
T.04 répartition des demandeurs par sexe selon leur mode de logement

en %			
	Hommes	Femmes	Ensemble
Vit chez ses parents	36	34	35
Hébergé	19	18	19
Locataire, propriétaire	24	38	31
Hôtel social	2	1	1
CHRS	6	3	4
Foyer	7	4	6
SDF	6	2	4
Ensemble	100	100	100

Source : DREES.

G
04

répartition des niveaux de formation des demandeurs
sortis du système scolaire selon le sexe



T
05

situation des demandeurs non scolarisés
vis-à-vis de l'emploi

	en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Chômage	48	50	49
Inscrit à l'ANPE sans allocation chômage	39	41	40
Inscrit à l'ANPE avec allocation chômage	9	9	9
Emplois aidés	8	8	8
Emplois - jeunes	0	ε	0
Contrats aidés	3	3	3
Contrats en alternance	5	4	5
Emplois non aidés	13	11	12
CDI, CDD à temps plein	5	3	4
CDI, CDD à temps partiel	3	7	5
Intérim	5	1	3
Inactifs (non inscrit à l'ANPE)	11	9	10
Stages de formation	20	21	20
Autres	ε	1	1

Champ : non scolarisés.
Source : DREES.

T
06

répartition des demandeurs
selon leur sexe et les types de ressources

	en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Sans ressources	47	38	42
Revenus du travail	29	30	30
Aides financières d'un tiers	14	18	16
Autres ressources	10	14	12
Total	100	100	100

Source : DREES.

■ Parmi les jeunes demandeurs sortis du système scolaire, peu de différences entre hommes et femmes concernant les situations vis-à-vis de l'emploi.

Lors du dépôt de leur demande d'aide aux FAJ, environ la moitié des jeunes non scolarisés sont au chômage et plus de quatre cinquièmes d'entre eux ne perçoivent pas d'allocation chômage. Au total, un cinquième des demandeurs occupent un emploi (aidé ou non) au moment de leur demande d'aide et autant sont en stage de formation, rémunéré ou non (tableau 5). De ce point de vue, les situations des hommes et des femmes sont assez semblables. Parmi ceux qui ont un emploi non aidé, les femmes ont proportionnellement plus souvent un contrat de travail (CDI, CDD) à temps partiel tandis que les hommes sont plus souvent intérimaires.

Des situations économiques plus difficiles pour les jeunes hommes

■ Les jeunes femmes moins souvent sans ressources que les hommes.

Au cours de l'année 2001, 42 % des demandeurs déclarent ne percevoir aucune ressource au moment de leur demande d'aide aux FAJ (tableau 6). Les jeunes hommes semblent plus souvent dans ce cas que les jeunes femmes, puisque 47 % d'entre eux déclarent ne disposer d'aucune ressource au moment de la demande d'aide au titre du FAJ contre 38 % des jeunes femmes. 30 % des demandeurs d'une aide au titre du FAJ perçoivent un revenu du travail (salaire, rémunération de stage, allocation chômage), 16 % bénéficient d'aides financières d'un tiers (parents, famille, amis, conjoint) et 12 % perçoivent d'autres types de ressources comme des bourses, des minima sociaux (RMI, API, AAH) ou encore des allocations logement. Les jeunes femmes perçoivent plus souvent que les hommes une aide d'un tiers (18 % contre 14 % pour les hommes), mais aussi d'autres types de ressources tels que des allocations, des minima sociaux ou des bourses (14 % contre 10 % pour les hommes).

■ Moins d'aides d'urgence, et d'aides destinées aux dépenses alimentaires pour les jeunes femmes.

Pour les jeunes femmes, l'aide demandée est en effet moins sou-

Les caractéristiques des jeunes demandeurs scolarisés

En 2001, 9 % des demandeurs poursuivent des études (secondaires ou supérieures) au moment de leur demande de FAJ, et plus de la moitié d'entre eux sont des étudiants (graphique).

Ces demandeurs scolarisés sont surtout des femmes (six sur dix), et sont plus jeunes que les demandeurs sortis du système scolaire (tableau T1); les étudiants étant tout de même un peu plus vieux que ceux qui sont scolarisés dans le secondaire. En outre, les demandeurs scolarisés vivent plus souvent chez leurs parents et moins souvent dans un logement précaire (hébergé, en foyer, CHRS, hôtel, etc.) que ceux qui ont quitté l'école, les étudiants vivant moins souvent que les autres demandeurs scolarisés dans un logement précaire. Par ailleurs, 6 % d'entre eux vivent en couple et ils ont rarement des enfants à charge (2 %) ; alors que 13 % des demandeurs non scolarisés vivent en couple et 6 % sont en charge de famille.

Lors de leur demande de FAJ, les demandeurs scolarisés déclarent moins souvent que ceux qui ont quitté l'école être sans ressources (25 % contre 44 %), ils sont proportionnellement plus nombreux à déclarer être aidés par un tiers (essen-

tiellement leurs parents) ou percevoir des bourses ou des allocations logement (c'est particulièrement le cas pour les étudiants). Le FAJ apporte donc, aux demandeurs scolarisés, un complément de ressources nécessaire par rapport au montant des bourses ou des allocations logement qu'ils touchent.

Enfin, les demandes d'aide émanant de demandeurs scolarisés sont moins souvent acceptées que celles concernant des demandeurs sortis du système scolaire (respectivement 85 % et 93 %). En outre, les demandes d'aide des étudiants sont moins souvent acceptées que celles des autres demandeurs scolarisés. Soulignons aussi que 82 % des demandes concernant des jeunes scolarisés sont des premières demandes contre 69 % des non scolarisés.

Qu'observe-t-on au niveau départemental ?

En 2001, la Haute-Marne, l'Orne, et la Guadeloupe ne comptent pas de jeunes scolarisés parmi leurs demandeurs de FAJ, tandis qu'en 2000 seule la Guadeloupe était dans ce cas. Vingt départements sur les quatre-vingt-dix répondants en dénombrent moins de 4 %, tandis que vingt-deux départements comptent au contraire entre 15 et 50 % de demandeurs scolarisés (tableau T2). Ainsi, la

Creuse, l'Aude, la Loire, la Haute-Loire comptent environ un tiers de demandeurs scolarisés tandis que pour le Jura, cette part atteint les 50 % (carte).

En moyenne, la moitié des demandes émanant de jeunes scolarisés concerne des étudiants, cette proportion étant variable d'un département à l'autre. Ainsi, pour trente-six départements sur les quatre-vingt-sept comptant des demandeurs scolarisés, moins de la moitié de ces demandes émanent d'étudiants. Le Haut-Rhin, la Sarthe, la Dordogne et l'Ille-et-Villaine comptent moins de 25 % d'étudiants parmi leurs demandeurs scolarisés, tandis que dans l'Aisne, le Cher, en Isère, à Paris, ou en Corse-du-Sud, le taux d'étudiants parmi les demandeurs scolarisés dépasse 75 %.

A priori, il n'existerait pas de lien entre les taux de scolarisation des 18-25 ans et le nombre de demandeurs d'aide au titre du FAJ scolarisés. Les différences observées entre départements résulteraient donc plutôt des pratiques départementales ; certains comités d'attribution ciblant les FAJ plutôt sur les jeunes en difficulté déjà sortis du système éducatif.

T1 - caractéristiques des demandeurs scolarisés par rapport aux non scolarisés en 2001

	Scolarisés			Non scolarisés
	Étudiants	Non étudiants	Ensemble	
Hommes	36	39	37	48
Femmes	64	61	63	52
Âge moyen	22	20	21	21
Vit chez parents	45	46	45	34
Locataire, propriétaire	38	22	31	31
Autre hébergement (hébergé, foyers, CHRS, ...)	17	32	24	35
Couple	5	6	6	13
Enfant(s) à charge	1	1	2	6
Sans ressources	20	28	25	44
Revenu du travail	11	14	13	31
Aides financières de tiers	34	32	32	15
Autres ressources *	35	26	30	10
Demandes acceptées	77	81	85	93
Premières demandes	85	79	82	69

* allocation logement, RMI, API, Bourses, AAH autre.

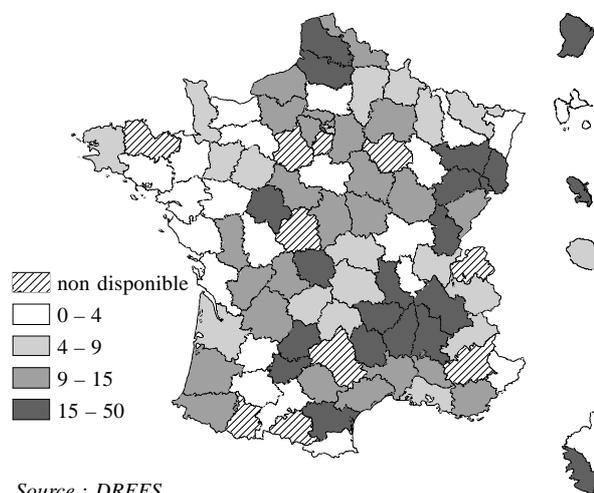
Source : DREES.

T2 - nombre de départements selon la part des demandeurs scolarisés

Part des demandeurs scolarisés	2000	2001
Non disponible	8	10
0 - 4 %	16	23
4 - 9 %	25	20
9 - 15 %	27	25
15 - 50 %	24	22
Ensemble	100	100

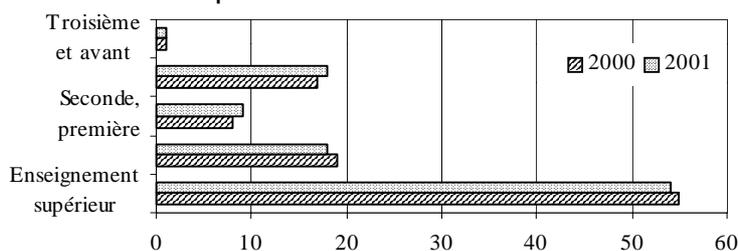
Source : DREES.

part des primo-demandeurs scolarisés en %



Source : DREES.

classe suivie au moment de la demande pour les demandeurs scolarisés



Source : DREES.

vent destinée aux besoins de premières urgences que pour les hommes ; les FAJ apportent plus souvent un complément de ressources. En effet, 32 % des jeunes femmes

bénéficient d'aides par le biais de procédures d'urgence (aides accordées sans avis préalable du comité d'attribution) contre 39 % pour les hommes.

La moitié des aides du FAJ sont demandées pour faire face à des problèmes de subsistance, et un tiers pour permettre aux jeunes de se déplacer dans le cadre de leur démarche d'insertion sociale ou professionnelle. En outre, 16 % des demandes d'aide sont faites pour permettre aux demandeurs d'attendre une rémunération de stage, un salaire, ou pallier certaines lenteurs administratives. Il y a peu de différences entre les finalités des aides demandées par les femmes ou par les hommes. Toutefois, les demandes émanant des femmes sont un peu moins souvent destinées à faire face à des dépenses alimentaires et un peu plus souvent à des dépenses liées à la formation (graphique 5). Les femmes demandent aussi un peu moins souvent que les hommes des aides pour les transports, ou des aides leur permettant d'attendre un paiement d'un autre organisme. ●

G
05

répartition des finalités des aides pour l'ensemble des demandes selon le sexe

